

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Plaine Dijonnaise

ENTRE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Représenté par Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par « le territoire »

D'une part,

L'État,

Représenté par Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Côte-d'Or et de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Département de la Côte-d'Or,

Représenté par Monsieur François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Ancien Ministre
Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Plaine Dijonnaise autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme ou autre influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Plaine Dijonnaise et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire qui est en cours de finalisation, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Plaine Dijonnaise



La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se situe au Sud-Est du département de la Côte-d'Or et est limitrophe de la métropole dijonnaise. Elle comporte environ 22 500 habitants pour une superficie de 204 km².

Le chef-lieu de canton, GENLIS, comptait 5 272 habitants en 2018 et constitue la principale polarité du territoire. Le territoire comporte également huit autres communes dont la taille dépasse 1 000 habitants (ROUVRES-EN-PLAINE, THOREY-EN-PLAINE, LONGCHAMP, LONGECOURT-EN-PLAINE, AISEREY, TART, LONGEAULT-PLUVIAULT et COLLONGES-ET-PREMIÈRES). Ces dernières constituent

des pôles secondaires d'attractivité avec une offre de services plus ou moins développés. À ces différentes communes s'ajoutent, pour constituer les 22 communes du territoire, de nombreux villages de type péri-urbain ou rural.

Deux axes structurants font du territoire de la Plaine Dijonnaise un territoire facilement accessible : l'axe centré sur la D905, de DIJON à DOLE (39), qui traverse FAUVERNEY, GENLIS et LONGEAULT-PLUVIAULT, avec la ligne TER 850 000 qui relie DIJON à VALLORBE (SUISSE) en desservant, notamment, GENLIS et COLLONGES-ET-PREMIÈRES ; l'axe centré sur le D 968, entre OUGES et SAINT-AUBIN (39), qui traverse THOREY-EN-PLAINE, LONGECOURT-EN-PLAINE et AISEREY, avec la ligne TER 860 000 qui relie DIJON à SAINT-AMOUR (39).

La population du territoire de la Plaine Dijonnaise a augmenté de 130% entre 1962 et 2021. Cette dynamique démographique de très forte croissance, après avoir été vérifiée entre 1970 et 2010, s'est ralentie depuis une décennie et n'est plus uniforme. La Commune de GENLIS perd des habitants (5 542 en 2008, 5 272 en 2018), quand d'autres communes du territoire, poursuivent leur croissance. Par exemple, la Commune d'IZIER est passée de 708 habitants en 2008 à 790 en 2018, après un pic à 806 en 2013.

La pyramide des âges du territoire de la Plaine Dijonnaise montre que le territoire est majoritairement composé de couples avec ou sans enfants, ou de familles monoparentales. Les jeunes actifs ou étudiants quittent, quant à eux, le territoire. Cette configuration oblige dès maintenant à penser l'augmentation massive de l'importance des seniors dans la vie du territoire.

Le territoire de la Plaine Dijonnaise est à dominance rurale, avec 66% de son territoire en Surface Agricole Utilisée (SAU), contre 52% du territoire départemental. À ces 66% de SAU s'ajoutent 25% de forêts et milieux semi-naturels. Les grandes cultures sont largement majoritaires sur le territoire.

Concernant la vie au sein du territoire de la Plaine Dijonnaise, celle-ci s'organise notamment autour d'un mouvement pendulaire avec Dijon Métropole. En effet, 22% des actifs résidant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise travaillent sur ce dernier. Les pôles d'emploi sont autour des Zones d'Activité Économique (comme la zone de la Bouloze à FAUVERNEY), mais également dans GENLIS avec des industries et des petites entreprises artisanales.

Le territoire dispose d'un patrimoine touristique paysager important, avec notamment le passage du Canal de Bourgogne et les nombreuses rivières et forêts du territoire. Cependant, des atouts historiques, matériels et immatériels sont également présents sur le territoire et ne demandent qu'à être mis à valeur à travers une politique touristique communautaire.

D'un point de vue de l'habitat, le coût de l'immobilier est hétérogène sur le territoire et représente les multiples disparités de ce dernier. Au cours des deux dernières décennies, le développement immobilier s'est progressivement décalé des communes limitrophes de Dijon Métropole, vers les communes du centre et de l'Est du territoire. Le coût de l'immobilier variant selon le foncier disponible et la proximité de Dijon.

Le territoire de la Plaine Dijonnaise jouit donc d'une qualité de vie agréable, aux environnements favorables, et qui porte en son sein toutes les opportunités, mais également les menaces de sa dualité « ruralité-urbanité ».

Le développement économique : Un territoire idéalement situé qui doit continuer de conforter son tissu économique pour favoriser l'emploi local.

Une véritable dynamique économique à promouvoir

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise bénéficie d'une situation géographique attractive, aux portes de la métropole dijonnaise.

Elle compte 1 478 établissements actifs immatriculés sur son territoire au 1^{er} octobre 2021, soit une hausse de 6% par rapport au 1^{er} janvier 2020 où étaient dénombrés 1 394 établissements actifs, et ce malgré la crise sanitaire. Cette augmentation est essentiellement expliquée par l'installation de nouvelles entreprises individuelles sur le territoire.

Le tissu économique est composé en grande majorité de Très Petites Entreprises (TPE) réparties sur le territoire ainsi que d'une trentaine de Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Les secteurs d'activités parmi lesquels les entreprises sont les plus nombreuses sont le commerce, les activités de services, le BTP et l'immobilier, ainsi que l'agriculture et l'énergie.

Notons que plus de 28% des établissements actifs se situent à GENLIS. Les autres communes principales d'implantation sont celles de plus de 1 000 habitants, telles qu'AISEREY (7,74%), ROUVRES-EN-PLAINE (6,88%), FAUVERNEY (5,73%), LONGECOURT-EN-PLAINE (5,66 %) et LONGEAULT-PLUVIAULT (5,45%).

Afin de soutenir la création d'emplois de proximité tout en préservant les espaces agricoles, les objectifs de consommation foncière du territoire de la Plaine Dijonnaise ont été réduits et fixés à 45 hectares maximum pour l'ensemble du territoire de la Plaine Dijonnaise, aux termes du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Dijonnais, pour la période 2020-2040.

Les projets de développement des espaces à finalité économique s'orientent autour « des espaces d'activités de proximité » destinés principalement à répondre aux besoins des entreprises locales (Corvée aux Moines à AISEREY, Neuf Journaux à LONGEAULT-PLUVIAULT et ZA du Layer à GENLIS) et « des espaces d'activités relais », privilégiés pour satisfaire aux besoins de lots d'entreprises de taille plus importante (Boulouze à FAUVERNEY et Cents Journaux à GENLIS).

Cependant, l'offre foncière à vocation économique disponible sur la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est insuffisante, tant pour couvrir les besoins de développement des entreprises endogènes, que pour répondre aux demandes d'implantation des entreprises exogènes.

Outre ces besoins, les entreprises locales font régulièrement état de leurs difficultés en matière de recrutement. Plusieurs causes peuvent être considérées ; l'arrivée régulière d'actifs ayant déjà un emploi et une carrière professionnelle hors du territoire, le départ massif des 18-25 ans pour leurs études sans revenir sur le territoire, des offres d'emploi non attrayantes et des difficultés d'insertion (santé, mode de garde, formation...) et de mobilité pour certains demandeurs d'emploi du territoire.

Les secteurs qui emploient le plus sur le territoire de la Plaine Dijonnaise sont le transport et la logistique, les commerces et services de proximité, ainsi que la fabrication.

Le poids de l'emploi non salarié a augmenté au sein de la Plaine Dijonnaise comme partout en France. Le nombre d'autoentrepreneurs est en constante augmentation.

La principale Zone d'Activités Économiques du territoire est celle de Boulouze, à FAUVERNEY ; elle compte plus de 600 emplois. Les entreprises qui s'y trouvent font état de freins dans leurs recrutements compte tenu du fait que cette zone n'est desservie par aucun transport en commun.

En effet, seulement deux actifs sur dix qui habitent sur le territoire travaillent au sein des entreprises de la Plaine Dijonnaise, ce qui génère des mouvements pendulaires conséquents, et des flux routiers importants, particulièrement en direction de la métropole dijonnaise.

Le territoire n'est à ce jour pas encore doté de tiers-lieux susceptibles d'offrir des solutions alternatives aux déplacements et de proposer des espaces d'accueil aux actifs qui le souhaitent.

Le nombre d'emploi sur le territoire demeure assez faible : 4197 en 2018 dont 1976 à GENLIS.

On recense peu de cadres sur le territoire de la Plaine Dijonnaise.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est donc engagée aux côtés de ses habitants en faveur de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique. Elle met à leur disposition un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement de proximité. Ce service est également à disposition des entreprises locales pour les épauler dans leurs recrutements.

Le territoire ne dispose pas encore d'atelier et de chantier d'insertion susceptible de favoriser l'insertion des publics fragiles à proximité de leur lieu d'habitation.

Un potentiel touristique à faire valoir

Le territoire de la Plaine Dijonnaise est doté de nombreux atouts qui lui sont reconnus propres, tant au regard de son histoire que des ressources naturelles qui le composent. Toutefois il ne dispose pas de marqueur identitaire spécifique.

Son potentiel touristique est à ce jour inexploité.

Le territoire ne dispose pas par exemple d'Office de Tourisme.

Un inventaire des ressources présentes sur le territoire a été réalisé, avec par exemple, la forêt de LONGCHAMP, l'Arboretum de TART, les châteaux de LONGECOURT-EN-PLAINE et BESSEY-LÈS-CÎTEAUX, les cours d'eau etc. Des travaux sont en cours en vue de déterminer des orientations stratégiques et des actions concrètes de valorisation à conduire à court, moyen et long terme autour du patrimoine, des loisirs pleine nature et du tourisme durable.

Une réflexion, avec les différents partenaires, dont Côte-d'Or Tourisme, pour assurer la promotion et la communication des ressources à vocation touristique sera, à termes, envisagée.

Dans ce sens, les éléments et les outils de valorisation du Canal de Bourgogne, pourront être mis en cohérence avec la politique départementale.

De plus, il n'y a pas de sentier de randonnée pédestre inscrit sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le projet des Chemins doux à l'échelle de la Communauté de Communes qui permettra la mise en œuvre d'un maillage en faveur des mobilités douces est en cours de réalisation et s'étendra autour de parcours thématiques à disposition des habitants et des touristes désireux de découvrir le territoire.

Un projet de développement de parc à thème d'activités de pleine nature est à la réflexion.

Les structures de restauration et d'hébergement sont des services de proximité à ce jour peu développés sur le territoire. En effet, les outils mises à disposition (Côte-d'Or Tourisme notamment) sont encore ignorés par moment.

Un tissu artisanal et commercial

On recense 307 commerces sur le territoire en 2020, ce qui constitue 22% des établissements du territoire.

À ce jour, aucun diagnostic relatif aux commerces de proximité n'a été réalisé à l'échelle communautaire.

Des travaux de revitalisation du centre-bourg de la ville Centre, GENLIS, sont entrepris dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » mais également dans d'autres communes, à l'image de THOREY-EN-PLAINE.

Il est à noter que la population de la Plaine Dijonnaise tend à vieillir, ce qui constitue un terreau favorable au développement de l'économie résidentielle, ainsi qu'au développement des commerces de proximité et des circuits courts.

Synthèse des enjeux – Développement économique

La Plaine Dijonnaise est un territoire attractif qui doit veiller à le demeurer en accompagnant ses acteurs économiques locaux pour les aider à poursuivre leur développement, tout en étant en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire. Elle a un rôle de chef de file à jouer en la matière.

L'agriculture et le tourisme sont des ressources à envisager comme des leviers potentiels de développement économique pour le territoire.

La valorisation des savoirs faire locaux et des commerces de proximité sont des atouts à promouvoir.

Une attention particulière devra être accordée en matière de pérennisation et de création des emplois locaux, ainsi que sur les stratégies à mettre en œuvre pour faciliter l'insertion par l'activité économique à l'échelon local des habitants les plus fragilisés.

La cohésion sociale : un territoire traversé par des axes structurants mais aux problématiques sociales fortes

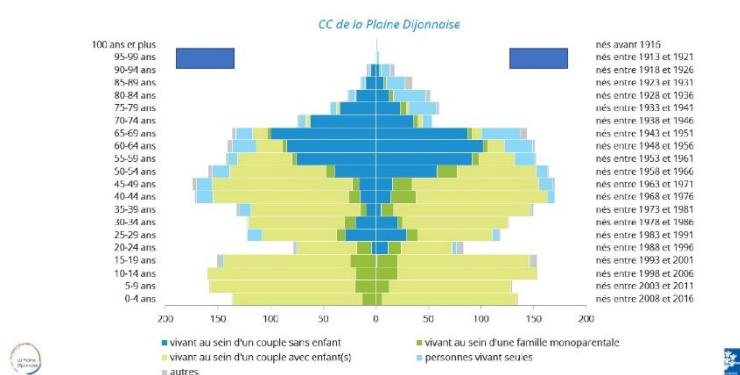
Une démographie plutôt favorable mais variable au sein du territoire

Le territoire de la Plaine Dijonnaise comptait près de 22 000 habitants en 2017, selon le portrait de territoire, pour atteindre 22 500 habitants en 2021. L'évolution suit une tendance ascendante bien supérieure à la tendance nationale. Cet accroissement est le résultat, notamment sur la période 2011-2016, d'une augmentation de 0.5% par an, dû au solde naturel amoindri de 0.2% dû au solde migratoire. Environ 250 nouveaux nés arrivent, ou naissent, sur le territoire, chaque année.

La dynamique démographique n'est pas uniforme sur le territoire. Quand GENLIS perd 238 habitants entre 2011 et 2016, des communes comme IZIER (+80), CHAMBEIRE (+68) ou CESSEY-SUR-TILLE (+58) montrent une attractivité remarquable.

La pyramide des âges, réalisée pour la Convention Territoriale Globale (CTG), montre que le territoire compte peu de jeunes âgés de 18 à 25 ans. Les départs sont principalement dus aux études ou à l'attrait du territoire de la métropole dijonnaise, qui offre à cette population, aux revenus généralement modestes, de petits logements accessibles. Les jeunes qui restent sur le territoire restent « par défaut ». De plus, environ 200 d'entre eux, non scolarisés, sans emploi et sans projet, sont dénombrés sur le territoire. Une étude approfondie sur l'Enfance-Jeunesse et la Parentalité va être menée au cours du premier trimestre 2022, dans le cadre de la CTG.

De plus, cette pyramide montre que les seniors retraités seront rapidement nombreux sur le territoire. En effet, presque 30% des habitants du territoire ont plus de 50 ans et 15% de la population a entre 60 et 74 ans. Ces derniers sont en augmentation de 6 points depuis 1999. Cependant, ces données sont cohérentes à l'échelle du département puisque la Côte-d'Or compte 16.4% de ses habitants entre 60 et 74 ans. Dans les échéances du CRTE, 26% de la population aura plus de 60 ans. Cette dynamique laisse craindre, entre autres, une lacune d'aidants naturels. De 9.4 aidants pour une personne à aider en 2012, ce ratio pourrait descendre à 4.7 à partir de 2032.



Santé : une population jeune et en bonne santé, mais des vigilances liées au vieillissement de la population

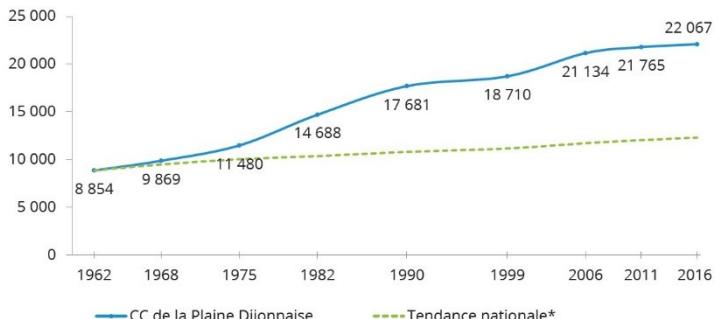
Selon la maquette du territoire faite par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2019, le territoire de la plaine Dijonnaise présente les caractéristiques suivantes :

Un cadre de vie favorable avec une eau de bonne qualité, mais avec une qualité de l'air plutôt satisfaisante.

Une part importante des ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité (comprise entre 15 et 30%) parmi les plus fortes de la région.

L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2016



* indique l'évolution qu'aurait connu CC de la Plaine Dijonnaise si le territoire avait suivi le rythme

Le fait que la population du territoire soit jeune et active, permet d'avoir des indicateurs sanitaires moins préoccupants qu'au niveau régional :

- 120 décès en moyenne par an dont 33 considérés comme prématurés (avant 65 ans), ce qui est inférieur de 25% au taux régional.
- Les taux standardisés de mortalité liée à la consommation de tabac et d'alcool, sont parmi les plus bas de la région.
- Les maladies cardiovasculaires, cancers, traumatismes et empoisonnements représentent 64% des causes de décès sur le territoire, soit un taux là aussi inférieur au taux régional.

Le territoire présente une offre de services en santé plus restreinte que les autres territoires dijonnais. En effet, les densités en matière de Médecins généralistes, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes, masseur-kinésithérapeutes, et infirmiers sont inférieures aux densités moyennes départementales et régionales. De ce point de vue, le territoire peut être considéré comme fragile, avec un Accessibilité Potentielle Localisée (APL) moyenne en Médecin généralistes nettement inférieure à 56 pour 100 000 habitants pour la majorité des communes. En deçà, la densité est insuffisante pour couvrir au moins trois consultations annuelles par habitant. Cependant, la proximité de la métropole dijonnaise et son accessibilité permet toutefois aux habitants du territoire d'avoir accès à une offre de soins variée et importante.

Bien que moins marquée que sur les autres territoires dijonnais, la démographie médicale reste préoccupante, notamment concernant les Médecins généralistes et les Pharmaciens dont 50% ont plus de 55 ans.

Le territoire dispose enfin d'une capacité d'accueil des personnes âgées en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de 139 lits de disponibles. Ce qui, en regard des chiffres actuels, est confortable. Cependant, l'absence de résidence autonome est notable alors que plus de la moitié des personnes de plus de 80 ans souffrent d'isolement.

Les travailleurs sociaux et les associations caritatives du territoire ont fait remonter lors du diagnostic de la Convention Territoriale Globale en 2019, des besoins non satisfaits en matière de soins psychologiques et de repérage des handicaps psychiques.

Une offre de services publics diversifiée qui doit être confortée.

Il existe une offre diversifiée de services publics sur le territoire : gendarmerie, établissements d'enseignement primaires et secondaires (lycée polyvalent Henry Moisand Arts, Design, Céramique à LONGCHAMP).

Cette offre de services publics souffre toutefois de quelques manques : l'absence de maternité sur le territoire, la plus proche se situant à DIJON, soit à 30 minutes de route pour certains habitants ; les services pour la petite enfance sont limités à 40 places en multi accueil, réparties sur deux sites différents, seulement (pour une centaine de demandes annuelles).

Une politique forte est engagée pour accompagner le public de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire. Cependant, la dynamique démographique oblige, dès à présent, à penser les niveaux d'accueil pour l'avenir. Environ 1000 nouvelles personnes arrivent sur le territoire chaque année, dont 70% de couples parentaux, amplifiant le caractère familial du territoire. De même, sur la tranche de la population croissant le plus, les 6 à 10 ans, les espaces dédiés ne sont pas ou plus adaptés aux besoins à hauteur de 75% sur le territoire.

Ce point est particulièrement important puisque la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pourrait accueillir près de 5 200 mineurs en 2027.

Aussi, cette dynamique familiale doit aussi s'accompagner d'une prise en compte des contraintes inhérentes aux familles monoparentales.

Même si cette configuration n'est pas majoritaire, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses et susceptibles d'affecter un adolescent sur quatre.

Ainsi qu'expliqué dans la partie *Mobilité*, les migrations pendulaires, sur une plage horaire importante (7h00 à 19h00) implique que le mode de garde des enfants représente un enjeu majeur pour les familles. L'accueil individuel reste très largement majoritaire avec selon la Caisse d'Allocations Familiales, plus de 600 familles du territoire ayant recours à un Assistant-e Maternel-le.

En ce sens, la Communauté de Communes, par les autres moyens (accueils collectifs et temps péri et extrascolaires), doit donc assurer une prise en charge importante et toujours croissante des enfants. Le vieillissement des Assistant-e-s Maternel-le-s ainsi que les dynamiques démographiques renforçant l'importance des moyens communautaires à mettre en œuvre.

De plus, la dématérialisation des démarches administratives, et l'accès parfois difficile au numérique, ainsi que la nécessité d'assistance des personnes défavorisées ont motivé la création d'une France Services. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est engagée dans une labellisation qui devrait se concrétiser début 2022, par la création d'un lieu unique où les usagers peuvent effectuer leurs démarches (en autonomie ou avec de l'aide). Les partenaires socles de la France Services sont : la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF), la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne Franche-Comté (MSA), la Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) de Bourgogne Franche-Comté, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or, Pôle Emploi, le Ministère de la Justice, le Ministère des Finances, le Ministère de l'Intérieur et la Poste.

La scène culturelle est en revanche dynamique avec de nombreux festivals, marchés et activités organisés sur le territoire et notamment la ville centre. Cette dernière comprend une médiathèque, des salles polyvalentes et une salle de spectacle. L'offre sportive et culturelle est similaire à celles d'autres territoires équivalents, avec en plus des projets de spécialisation comme une piste de BMX et des projets de mise en valeur du patrimoine immatériel de la faïencerie.

L'offre de services publics existante est centrée sur les deux axes qui définissent le territoire, ce qui en limite l'accès pour les populations plus éloignées ou non véhiculées. Le service MOBIPLAINE, transport à la demande de l'Intercommunalité, permet de compenser, mais seulement en partie, les difficultés de mobilité des habitants. Connue et régulièrement utilisée par un peu moins de 800 personnes pour 4200 trajets par an, le service gagnerait à être plus connu. Disponible du lundi au vendredi, et le samedi matin, il peut relier les communes de l'Intercommunalité entre elles, et conduire les voyageurs aux arrêts des bus DIVIA de CRIMOLOIS et BRETENIÈRE. Une réflexion est actuellement conduite pour renforcer la coopération entre les réseaux métropolitains et MOBIPLAINE.

Un habitat récent mais qui ne correspond pas à toutes les populations

Le bâti du territoire de la Plaine Dijonnaise est relativement récent par rapport à d'autres territoires. En effet, plus de 32% des logements ont été construits avant 1974 et 69% avant 1991.

Les habitants de la Plaine Dijonnaise sont, à 80%, propriétaires de leur logement.

Les logements ont en moyenne 4.6 pièces et plus de la moitié ont plus de cinq pièces. Le parc immobilier est donc inadapté à certaines populations comme les personnes seules, les couples sans enfant, les ménages modestes ou les étudiants. Cette problématique semble s'affirmer puisqu'en 2008 et 2013, 1 logement collectif était construit pour 9 logements individuels.

Le logement locatif social ne représente que 7% des résidences principales.

De manière générale, qu'il soit public ou privé, le parc immobilier est inadapté aux demandes des personnes seules, des couples sans enfant, des ménages modestes ou des jeunes, mais également pour les personnes handicapées ou âgées.

Le taux de vacances des logements est de 5% et homogène sur le territoire.

Enfin, l'immobilier n'affiche pas le même coût selon les communes. En effet, si les communes les plus accessibles de DIJON connaissent des taux surfaciques relativement élevés (ROUVRES-EN-PLAINE : 2 300€/m²), GENLIS et la pointe Nord-Est du territoire offrent des logements dont le taux surfacique avoisine 1 800€/m².

L'augmentation croissant du coût de l'immobilier sur la métropole dijonnaise pousse les ménages modestes à s'installer en périphérie, et en particulier sur la Plaine Dijonnaise où le foncier reste disponible.

Le territoire dispose d'une Aire d'Accueil des Gens du voyage de 16 places, sur la commune de GENLIS. Bien qu'ouverte il y a 8 ans en 2013, la Communauté de Communes a engagé un programme de réhabilitation de l'Aire d'Accueil visant à apporter plus de confort aux voyageurs et à réduire les consommations d'énergie. Après des travaux de rénovation des appareils de chauffage et d'isolation des sanitaires (2020), la réflexion porte sur la mise en place d'une télégestion afin de réduire les consommations d'eau et d'électricité et la construction d'un espace dédié à l'animation sociale et au soutien scolaire.

Un niveau de vie modeste et hétérogène

La population dispose, comme le montrera également la partie *habitat*, d'un revenu hétérogène. En effet, si la population est considérée dans son ensemble, le niveau de vie médian de la Plaine Dijonnaise est de 1 847 €. Un niveau de vie médian supérieur de 133 € à celui observé pour la France métropolitaine. Cependant, une cartographie du territoire montre que, par unité de consommation, le revenu médian dans la partie Nord du territoire est plus proche de 2 000 € (voir supérieur) que de 1 800 €. Au contraire, la ville centre, avec la commune d'ÉCHIGEY, partage le plus bas niveau de vie médian du territoire. Le territoire a cependant, peu de personnes en situation de réelle pauvreté (7% des habitants contre 11,5% en Côte-d'Or et 14,7% en France). Cette image n'est qu'une vision statique et ne permet de ne se positionner que par rapport à des seuils. La majorité des ménages ont un budget serré. Il est attendu que le niveau de vie des nouveaux arrivants soit plus réduit avec un coût de l'immobilier plus important. De même, le vieillissement de la population et l'augmentation des séparations sont deux phénomènes pouvant entraîner une paupérisation de la population.

La population est également peu diplômée. 75% de la population âgée de plus de 15 ans est non diplômée ou a un diplôme inférieur au baccalauréat ou équivalent.

L'arrivée des nouveaux ménages renforce l'image d'un territoire habité par des familles avec deux revenus dans la classe moyenne française.

Synthèse des enjeux – Cohésion sociale

Une analyse réalisée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale a permis de regrouper les enjeux sociaux suivant quatre axes suivants :

- **Les familles** avec pour enjeux l'accueil des familles, les services en direction de l'Enfance et de la Petite Enfance, sans oublier la question de la monoparentalité ;
- **Le logement** avec pour enjeux un travail sur le logement privé, le logement social, mais aussi les questions liées au logement des familles monoparentales et des seniors ;
- **L'adolescence et la jeunesse de 11 à 25 ans**, avec pour enjeux l'animation et les services en direction de l'adolescence et de la jeunesse, mais aussi l'autonomie des jeunes (mobilités, insertion...) ;
- **Les services**, avec des enjeux liés à la mobilité des habitants, à l'accès aux droits, à la proximité, à la santé, à la culture, tout en veillant au lien social.

La transition écologique : un territoire qui s'engage dans sa transition et sa résilience écologiques

Une agriculture durable à promouvoir

L'agriculture représente, avec 146 établissements, 10.8% des établissements actifs du territoire. Il s'agit essentiellement d'établissements familiaux puisque ce secteur ne comportait que 36 salariés, sur les 3 553 du territoire de la Plaine Dijonnaise en 2018. Comme mentionné précédemment, le territoire a une longue tradition céréalière. Cependant, la spécialisation dans la céréaliculture, au détriment de l'élevage, du maraîchage ou de la culture fruitière, se fait remarquer et soulève le problème de la durabilité ; de l'autonomie du territoire malgré les grandes plaines fertiles et de la résilience de l'agriculture de la Plaine Dijonnaise face aux défis climatiques, énergétiques et matériels, en lien avec les problématiques de ressource en eau.

Comme sur d'autres territoires ruraux français, la tendance est également à la concentration des exploitants agricoles : la surface moyenne d'une exploitation a augmenté de 17% entre 2000 et 2010, augmentant de 85 ha à 102 ha, quand leur nombre a baissé de près de 20% sur cette même période, passant de 145 à 117. La transmission des exploitations agricoles s'affiche comme un défi pour le territoire puisqu'environ 60% des agriculteurs ont plus de 50 ans.

L'importance de l'emprise foncière de l'agriculture sur le territoire de la Plaine Dijonnaise impose cet enjeu comme primordial. Ainsi, comme énoncé dans le Plan d'Action, la création d'un Plan Alimentaire Territorial, en menant une réflexion conjointe avec les Plans Alimentaires Territoriaux des territoires voisins et/ou le Programme Alimentaire Territorial départemental, pourrait être engagé.

La lutte contre l'artificialisation des sols, principe déjà intégré dans notre EPCI car imposé par le Schéma de Cohérence Territorial du Dijonnais (le SCoT du Dijonnais) approuvé le 09 octobre 2019 et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), constitue dès à présent un enjeu fort pour le territoire de la plaine dijonnaise, celui de concilier au mieux les impératifs locaux en matière de développement de son habitat et de son économie avec la sauvegarde des éléments naturels. De plus, les documents supra-territoriaux, SRADDET et SCOT, devront être modifiés pour intégrer les dispositions de la loi « climat et résilience » sur le volet zéro artificialisation nette.

Cette problématique est ainsi déjà prise en compte dans les différents Plans Locaux d'Urbanisme de la Plaine Dijonnaise. Il est à noter que, les conseils municipaux conformément à l'article 136-II de la loi ALUR et selon les règles de la majorité qualifiée. Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a reçu un avis défavorable. Dans ce contexte et en conscience des enjeux politiques et territoriaux, une réflexion pourrait être engagée quant à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

L'eau : une ressource à préserver

Le territoire de la Plaine Dijonnaise se situe sur 2 entités hydrogéologiques : Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon + nappes profondes, en majorité ; Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne

Le territoire est traversé par de nombreux cours d'eau naturels tels que la Tille, la Norges, l'Ouche, la Vouge, l'Arnison et la Bièvre. De même, le territoire est traversé, à l'Ouest, par le Canal de Bourgogne.

De même, le territoire comprend trois bassins versants, sur lesquels œuvrent trois syndicats : Le bassin de l'Ouche (Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO)), le Bassin de la Vouge (Syndicat du Bassin de la Vouge (SBV)) et le Bassin de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (Syndicat de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)).

D'après l'État initial de l'environnement du Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'approbation, les eaux souterraines possèdent un bon état quantitatif et qualitatif. Cependant, ces dernières sont vulnérables aux perturbations et aux effets de changement climatique.

Le réseau hydrographique de surface fait apparaître, en moyenne, un état écologique « moyen », voire « médiocre » tandis que l'état chimique est, lui, qualifié de « bon » sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, les différentes gravières du territoire, par l'évaporation qu'elles entraînent des eaux souterraines, font courir un risque, non seulement à ces dernières, mais également aux eaux de surface qui en dépendent directement.

Une biodiversité à protéger

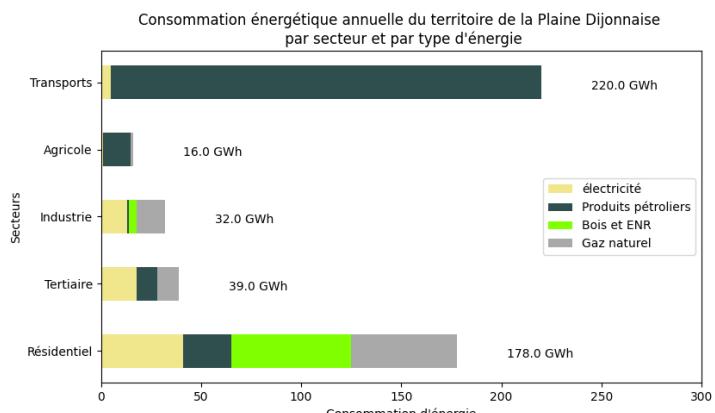
Le territoire de la Plaine Dijonnaise comporte des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique comme la forêt de Cîteaux, la forêt domaniale de LONGCHAMP, une partie des cours d'eau de l'Oucherotte et de la Tille ainsi que les différentes anciennes et actuelles gravières du territoire. 2 sites NATURA 2000 (Forêt de Cîteaux et forêt domaniale de LONGCHAMP) bénéficient d'une protection réglementaire.

L'action humaine, dans son ensemble, a fragmenté les habitats et appauvri la biodiversité, mais des sites riches en biodiversité subsistent et doivent être protégés. De plus, la présence de ces derniers sont très intéressants pour développer une trame verte sur le territoire et ainsi diffuser et renforcer la biodiversité.

Une transition énergétique à promouvoir

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est actuellement en procédure d'approbation

La consommation annuelle du territoire est de 485 GWh, soit 22 MWh par habitant. La consommation rapportée par habitant est légèrement inférieure à celle de territoires voisins (Rives de Saône et CAP Val de Saône). La part importante de transports est notamment due, en partie aux présences des grands axes routiers, en particulier de l'autoroute A39, dont la consommation sur la portion traversant le territoire de la Plaine Dijonnaise est incluse dans le total du territoire. Il est estimé que la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont liées au transport de personnes et au fret de marchandises. Le secteur résidentiel est le deuxième consommateur du territoire avec 178 GWh.



Les énergies fossiles occupent encore une place majoritaire dans la consommation énergétique du territoire puisque 70% des consommations proviennent de produits pétroliers et de gaz, principalement dans les secteurs du transport et du logement.

Au vu de l'ancienneté du bâti, une part importante des logements a des performances énergétiques faibles. Par extrapolation des données départementales, presque 20% des logements sont considérés comme des « passoires thermiques » (DPE F ou G). Il en résulte donc que la consommation d'énergie est particulièrement importante et que les logements sont coûteux énergétiquement.

De plus, le fioul est encore une énergie très répandue pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour 16% des logements, soit, 1 440 logements encore chauffés au fioul.

Le territoire consomme une part d'énergie renouvelable relativement modeste par rapport à d'autres énergies avec 64 GWh par an. L'utilisation du bois-énergie représente 96.8% de ce total. Le bois énergie est principalement utilisé par des installations résidentielles et isolées puisqu'un logement sur cinq est équipé d'une cheminée, d'un insert, d'un poêle et/ou d'une chaudière.

Le solaire, photovoltaïque et thermique, représente environ 3% de la production d'énergie renouvelable du territoire, le tout basé sur des installations individuelles.

L'éolien, par la présence du radar militaire à OUGES, est proscrit sur le territoire.

Le développement du bois-énergie et des autres filières de production d'énergie renouvelable pose la question de la ressource du territoire et des lieux prêts à être consacrés à cette utilisation. Par exemple, le Plan Climat Air Énergie Territorial a permis d'estimer que le territoire pourrait produire environ 15 GWh par an, un chiffre bien inférieur à la consommation en bois-énergie du territoire. De même, l'installation de centrales photovoltaïques de grande ampleur doit être pensée pour n'être en aucun cas un risque pour la qualité paysagère, le développement touristique du territoire, la santé des habitants et les zones porteuses de biodiversité.

La mobilité, un enjeu majeur

Comme pour de nombreux territoires péri-urbains, la mobilité est un enjeu majeur pour le territoire de la Plaine Dijonnaise.

Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité externe grâce aux D905 et D968 (qui relient respectivement DIJON à DOLE et OUGES et SAINT-AUBIN) mais également les deux lignes de TER qui relient, respectivement, DIJON à VALLORBE (SUISSE) et DIJON à SAINT-AMOUR. La première, reliant DIJON-BESANCON-BELFORT possède des arrêts à GENLIS et COLLONGES-ET-PREMIÈRES et la seconde à LONGECOURT-EN-PLAINE et AISEREY. De même, l'autoroute A39 traverse le territoire et deux échangeurs sont situés non loin des extrémités du territoire.

Les habitants restent, cependant, dépendants de la voiture pour leurs déplacements : 88% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture individuelle, camion ou utilitaire, alors que le territoire possède 4 gares. De même, 78% des actifs travaillent sur le territoire de Dijon Métropole.

Les transports collectifs paraissent donc inadaptés, avec des horaires et une accessibilité qui ne permettent pas une utilisation franche par la population.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a mis en place un service de transport à la demande, MOBIPLAINE, qui permet à la population non-véhiculée de se déplacer au sein du territoire ainsi qu'à l'entrée d'intercommunalités limitrophes.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a également, conséutivement à une délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021, pris la Compétence Mobilité dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Une bonne qualité de l'air à préserver

Le territoire de la Plaine Dijonnaise est doté d'une qualité de l'air « plutôt satisfaisante ». En effet, hormis les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM), l'ensemble des polluants atmosphériques présente des niveaux inférieurs aux niveaux régionaux.

Cependant, la majorité des polluants proviennent de la combustion d'énergies fossiles et notamment du résidentiel avec de nombreuses chaudières anciennes dont les performances sont bien moindres par rapport aux équipements actuels.

Vers une diminution des déchets

Les déchets sont gérés par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise pour le territoire de la Plaine Dijonnaise et une partie du territoire de la Communauté de Communes Norge et Tille. Au total, ce syndicat gère les déchets de **29 962** (en 2020) habitants.

En 2018, chaque habitant du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise a produit environ 595 kg de Déchets Ménagers et Assimilés, avec un apport de 311.77 kg en déchèteries, 162.06 kg en Ordures Ménagères Résiduelles. Le reste se partage en verre (36.79 kg) et en collecte sélective (59.59 kg). Le ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles est inférieur à la moyenne régionale et départementale.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), couvrant la période 2020-2025, a été rédigé afin de diminuer les déchets à la source.

L'obligation de traitement séparé des biodéchets en 2023 oblige également à amorcer la réflexion sur l'utilisation de cette ressource.

Synthèse des enjeux – Transition écologique

Le territoire de la Plaine Dijonnaise est un territoire, bien qu'aux habitudes majoritairement péri-urbaines, largement dominé par un paysage rural. Le territoire porte en lui toutes les caractéristiques pour mener une transition écologique efficace et ambitieuse. Cependant, son application nécessitera la prise en compte de la résilience territoriale dans toutes les actions futures afin de pouvoir faire face à des diminutions de flux et d'approvisionnement à long terme.

Le monde agricole, de par son importance dans la vie des administrés et son emprise foncière, peut, et doit, devenir un moteur de la transition écologique.

Les énergies renouvelables sont encore à développer. Mais plutôt qu'un retard, cette situation est l'opportunité de les inscrire dans le territoire de manière cohérente, dans une vision globale et priorisée.

Les émissions directes du territoire sont, en partie, « indépendantes » du territoire puisque le transit est très important. Toutefois, beaucoup d'autres secteurs, et notamment résidentiel, pourront être travaillés afin d'en réduire l'empreinte.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire qui est en cours d'écriture :

- Orientation 1 : **Accompagner les acteurs économiques dans leur développement et promouvoir l'insertion par l'activité économique et l'emploi local**
- Orientation 2 : **Offrir des services adaptés et de qualité à l'ensemble des administrés, et répondre aux besoins sociaux des plus fragiles**
- Orientation 3 : **Devenir concrètement un lieu d'implantation et d'innovation de la transition et de la résilience écologiques**

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Au travers du Contrat de Relance et de Transition Écologique, les élus de la Plaine Dijonnaise ont souhaité se donner l'objectif **d'engager, avec toutes les forces vives, une dynamique pour promouvoir les atouts d'un territoire riche et diversifié et développer, collectivement, un territoire de la Plaine Dijonnaise durable, généreux et accueillant pour les habitants, les entreprises et la biodiversité**. Autrement dit, le territoire veut connaître concrètement ses besoins d'aujourd'hui et tenter d'y répondre en prenant en compte les nécessités de demain. Ainsi, les nécessités écologiques déjà présentes, le développement économique, social et démographique, du territoire ne pourront se faire qu'en conservant une notion de transversalité et d'impact des actions. Les points forts du territoire, comme sa position, son cadre de vie et ses aspirations, sont à pérenniser et à promouvoir pour engager une mutation positive de la Plaine Dijonnaise.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est encore récente (création en 2006). Cependant, la volonté est forte de travailler collectivement, dans un esprit d'unicité et de rayonnement du territoire, pour concrétiser l'ensemble des actions. Le Pacte de gouvernance approuvé en cette fin d'année 2021 traduit cette volonté partagée entre la CCPD et ses 22 communes membres. Le Pacte de Gouvernance est une obligation du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément aux dispositions de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la ville locale et à la proximité de l'action publique. Le Pacte de Gouvernance doit s'appréhender comme un véritable outil au service de l'Intercommunalité et de ses Communes membres. Il a pour objectif de donner plus de transparence dans la gouvernance et d'encourager la coopération entre les Communes et l'Intercommunalité.

Cette volonté de travail en commun a pour but, de stimuler le développement endogène du territoire grâce au développement de logiques de mutualisation et de solidarité.

Cette ambition se décline en **trois orientations stratégiques**. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés des diagnostics associés et à pointer les leviers d'actions identifiés pour, d'une part, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et, d'autre part, ses communes membres.

De grandes typologies de projet ont également été identifiées. Sans qu'elles ne soient exhaustives, elles permettent d'illustrer une première déclinaison opérationnelle des orientations et des leviers d'action du territoire.

- **Orientation 1 : Accompagner les acteurs économiques dans leur développement et promouvoir l'insertion par l'activité économique et l'emploi local**

Les éléments clés

- ❖ Potentiel de 45 ha à développer entre 2020 et 2040, mais non encore aménagé ni disponible pour répondre rapidement aux besoins de développement des acteurs économiques
- ❖ Un nombre d'emplois endogènes qui peine à augmenter
- ❖ Plus de la moitié de demandeurs d'emploi le sont de longue durée, majoritairement des femmes
- ❖ Un public particulièrement fragilisé autour de la ville de GENLIS, qui concentre la majorité des bénéficiaires de minima sociaux du territoire.

Les leviers d'action et les types de projet identifiés par les élus de la Plaine Dijonnaise en matière de développement économique et d'emploi sont les suivants :

Le foncier économique

- Développer la qualité de l'accueil économique sur le territoire
 - Création de Zones d'Activités Économiques et extension de la capacité d'accueil des ZAE existantes, en cohérence avec les PLU (exemple : révision de la ville de GENLIS) et les objectifs environnementaux de la Plaine Dijonnaise ;
 - Réhabilitation de friches réemployables pour le développement de l'activité économique ;
 - Soutien et accueil privilégié des entreprises vertueuses sur le plan de la RSE ;
 - Mise en œuvre de projets contribuant au développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ; (exemple : épicerie sociale et solidaire, garage solidaire...) et d'achats socialement responsable (clauses d'insertion) ;
 - Création de tiers-lieux (fabriques, espaces de co-working, lieux favorisant l'inclusion numérique et la transition écologique...) à disposition de porteurs de projets, travailleurs indépendants, salariés et habitants ;
 - Aménagement ou réaménagement des commerces de proximité dans les centres-bourgs (Petites Villes de Demain sur la ville de GENLIS intégrant Opération de Revitalisation de Territoire etc.).

L'animation économique territoriale

- Créer et renforcer les liens avec les acteurs économiques locaux
 - Identification des besoins (recrutement, compétences, mobilité, fibre optique, infrastructures, aides économiques...) ;

- Information, sensibilisation et accompagnement dans l'évolution de leurs pratiques (RSE, ESS, économie circulaire, développement durable...) ;

- Favoriser le maillage des entreprises entre elles, les aider à se fédérer et à se coordonner pour leurs échanges économiques, mettre en œuvre des circuits-courts.

Le développement de la filière touristique

- Développer le potentiel touristique de la Plaine Dijonnaise
 - Déploiement d'évènements touristiques pour dynamiser le territoire et générer une nouvelle économie ;
 - Création de lieux et d'équipements à vocation touristique, portés par les communes concernées ou tout autre acteur ;
 - Rénovation et mise en valeur du patrimoine communal et intercommunal ;
 - Soutien au développement de l'offre dans les domaines de la restauration et de l'hébergement touristique.

L'insertion par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi

- Offrir un service public de proximité pour accompagner et orienter les publics en difficulté en fonction de leur âge et des besoins identifiés, et faciliter leur insertion sociale et professionnelle

- Favoriser la mise en place de parcours d'insertion professionnelle individualisés

- Renforcer les partenariats et soutenir les actions des acteurs locaux de l'insertion (Conseil Départemental, Mission Locale, Établissements pour l'Insertion dans l'Emploi, École de la Deuxième chance pour les jeunes, Structures d'insertion par l'activité économique...)

- Contribuer à lever les freins liés à la mobilité des publics les plus fragiles

- Soutenir le déploiement de projets et l'implantation de structures favorisant l'insertion par l'activité économique
 - Création d'un pôle local d'insertion regroupant plusieurs Ateliers et Chantiers d'insertion pour permettre à chacun de trouver sa place.

Soutenir les habitants dans leurs démarches liées à leur vie professionnelle et à son évolution

- Maintenir et conforter l'offre d'accueil de proximité afin d'informer, accompagner et orienter les publics dans leurs démarches vers l'emploi, un stage, un apprentissage, une formation ou une reconversion
- Asseoir les partenariats et partager les données disponibles avec les acteurs institutionnels et associatifs du secteur de l'emploi et de la formation
- Encourager et promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, notamment des jeunes
 - o Consolidation de liens avec le réseau d'entreprises locales (identifier les besoins de recrutement actuels et à venir) ;
 - o Accessibilité aux stages et offres d'emploi du territoire ;
 - o Organisation d'évènements favorisant l'interconnaissance entre les acteurs économiques et les publics en recherche d'emploi (portes-ouvertes, parrainage, job dating, stage...).

- **Orientation 2 : Offrir des services adaptés et de qualité à l'ensemble des administrés, et répondre aux besoins sociaux des plus fragiles**

Les éléments clés

- ❖ 5 200 mineurs sur le territoire en 2027
- ❖ 7% de personnes en situation de précarité
- ❖ Territoire à l'image « familial »
- ❖ 20% de la population aura plus de 80 ans à la fin du CRTE

Les leviers d'action et les types de projet identifiés par les élus de la Plaine Dijonnaise en matière de soutien aux populations sont les suivants :

Les Familles

- Accueillir et informer les familles du territoire
 - Mise en place d'un guichet unique CCPD pour orienter et conseiller les familles : actions, modalités d'inscriptions, actualités... ;
 - Accueil des familles arrivant sur le territoire ;
 - Réflexion, avec la Gendarmerie, pour l'accueil spécifique des nouveaux gendarmes, sur le modèle de la Convention passée avec les Pompiers-Volontaires.
- Poursuivre la Politique d'accueil Petite Enfance
 - Renforcer le Relais Petite Enfance dans ses missions de soutien aux Assistant.e.s Maternel.el.s ;
 - Développer l'offre d'accueil collectif Petite Enfance.
- Structurer une offre d'accueil occasionnel sur le territoire
 - Mise en place, d'un dispositif réactif d'information et d'accès aux places disponibles dans les Multi-Accueils Petite Enfance (MAPE) ;
 - Accompagnement des professionnels dans leur posture pour favoriser l'accueil occasionnel ;
 - Soutien aux éventuelles initiatives des Assistant-e-s Maternel-le-s vers l'accueil occasionnel.
- Sensibiliser sur les rythmes et besoins de l'enfant, dans les modes de transport et d'accueils

- Mise en place d'une journée en direction des parents et des professionnels du territoire.
 - Établir des projets d'accueil tenant compte des rythmes imposés aux enfants.
- Soutenir les parents d'adolescents
- Proposition de temps festifs et conviviaux entre parents et adolescents suivis de temps d'échanges ;
 - Mise en place de groupes de paroles animés par des spécialistes ou des professionnels du territoire.
- Coordonner globalement l'action sociale
- Mise en place d'une coordination globale à travers la création d'un poste dédié ;
 - Mise en place de réseaux de communications entre les partenaires ;
 - Création sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'un Espace d'Accueil pour actions sociales et soutien scolaire.
- Développer une Épicerie Sociale et Solidaire
- Installation d'une épicerie sociale et solidaire au bénéfice des habitants.
- Maintenir et développer l'offre d'accueil individuel sur le territoire
- Soutien de la professionnalisation des Assistant-e-s Maternel-le-s ;
 - Renforcement de l'action du Relais Petite Enfance.
- Rendre accessible et attrayante la culture
- Mise en valeur du patrimoine du territoire ;

- Organisation d'événements à portée culturelle.

Le logement

- Agir en direction du logement et de l'hébergement des jeunes
 - Réflexion sur la création d'un espace d'hébergement accessible aux jeunes, sur la ville centre, de type Foyer de Jeunes Travailleurs et en soutien à la prise d'autonomie.
- Adapter et développer l'offre locative sur le territoire
 - Favorisation et développement de l'offre locative dans le parc privé, notamment via la Fédération SOLIHA (SOLIdarité pour l'Habitat) ;
 - Adaptation et développement de l'offre de logements sociaux.
- Anticiper le vieillissement de la population et prévoir un parcours résidentiel pour les personnes âgées et une coordination de l'offre de services aux seniors
 - Développement de résidences seniors sur le territoire ;
 - Coordination de l'animation dédiée aux personnes âgées autour de « Multiaccueils Seniors ».
- Proposer un espace propice au travail ou aux études
 - Création d'espaces de co-working porté par l'Intercommunalité ou par une commune.

Les Services

- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique
 - Création d'une France Services (FS) portée par l'Intercommunalité ;
 - Harmonisation de la tarification des services proposés, en visant, des tarifs inclusifs.
- Favoriser l'accès aux soins sur le territoire
 - Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et Télémédecine ;

- Réflexion sur la rédaction, en collaboration étroite avec d'autres EPCI, d'un Contrat Local de Santé.
- Communiquer sur l'offre de services sur le territoire ;
- Création d'un catalogue (numérique et papier) reprenant l'offre de services de la Plaine Dijonnaise.
- Informer sur les actions menées par la CCPD et ses partenaires
- Construction de la stratégie de communication propre à la CCPD, en incluant ses partenaires.
- Proposer un accueil et une animation socio-culturelles intergénérationnelles
- Développement de lieux de rencontres favorisant la découverte et la pratique de sports ;
 - Développement de lieux d'échanges (bibliothèques, médiathèques etc.).
- Déployer et renforcer les services à l'ensemble de la population
- Réhabilitation globale du site communautaire d'accueil du public à GENLIS (Centre Social, France Service, Point Relais Emploi, Accueils Enfance-Jeunesse, relais assistantes maternelles) ;
 - Déploiement de l'encadrement pour l'accueil de personnes en situation de handicap(s) (Enfants et adultes).

Les jeunes

- Coordonner les acteurs de la jeunesse et amplifier l'offre en direction des jeunes sur le territoire
 - Mise en coordination des acteurs de la jeunesse ;
 - Amplification de l'offre en direction des adolescents sur le territoire ;
 - Approfondissement du diagnostic jeunesse pour mieux appréhender les difficultés des jeunes et répondre à leurs besoins ;

- Rénovation et création d'accueils périscolaires et extrascolaires.

L'éducation

- Rénover et développer de nouvelles écoles
 - Aménagement des écoles existantes ;
 - Construction de nouvelles écoles.

- **Orientation 3 : Devenir concrètement un lieu d'implantation et d'innovation de la transition et de la résilience écologiques**

Les éléments clés

- ❖ 66 % de la surface du territoire en milieu agricole ;
- ❖ 64 GWh d'énergie renouvelable, dont 96.8% de bois-énergie ;
- ❖ 88% des trajets domicile-travail en voiture individuelle ;
- ❖ Volonté, reprise dans le SCoT, de préserver, conforter et valoriser la haie dans le paysage.

Les leviers d'action et les types de projet identifiés par les élus de la Plaine Dijonnaise en matière de transition et de résilience écologique sont les suivants :

L'agriculture

- Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique
 - Diffusion, par des formations et visites, et déploiement, des pratiques raisonnées, voire agroécologiques, prenant en compte la protection de l'environnement, la santé et le bien-être animal (stockage du carbone, régénération de la biodiversité etc.) ;
 - Mise à profit du renouvellement générationnel pour diversifier la production agricole et développer une synergie pour une production moins spécialisée sur le territoire ;
 - Organisation de temps d'échange et de travail, pouvant susciter des vocations et renforcer des liens, entre agriculteurs et administrés ;
 - Développement des compléments d'activités, et de revenus, pour les exploitants agricoles (par exemple les haies, l'agroforesterie, l'élevage de bétails pour l'entretien d'espaces verts, production de textile etc.) ;
 - Production et gestion, avec des circuits et locaux, sur le territoire, d'une production diversifiée, dans le cadre, par exemple, d'un Plan d'Alimentation Territorial et/ou d'une cuisine centrale.
- Rendre aux administrés le goût de la production alimentaire
 - Développement des semences reproductibles par et pour les administrés ;
 - Formation des citoyens à la permaculture.

La biodiversité

- Incrire la biodiversité au sein du territoire

- Création de vergers de sauvegarde et de houblonnières communautaires ;
- Végétalisation des espaces publics et des surfaces artificialisées (exemple : parking) ;
- Création d'îlots de la biodiversité pour consolider la trame verte et bleue, avec repérage, inventorisation et « sanctuarisation » des vieux arbres sur le territoire ;
- Développement, sur du foncier public puis privé, de la trame verte et adopter un entretien vertueux pour, si possible une production d'ENR, de bois d'œuvre et de fourrage.

La transition énergétique

- Mettre en œuvre les actions du Plan Climat Air Énergie Territorial
 - Déploiement, le plus rapidement possible, les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques.
- Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics communautaires et communaux avec des matériaux bio-sourcés et locaux ;
 - Changement des modes de chauffage des bâtiments et équipements publics.
- Inciter la rénovation thermique des passoires énergétiques des particuliers
- Encourager, et promouvoir par l'exemple, l'utilisation de matériaux bio-sourcés et locaux
- Encadrer le développement de l'agrivoltaïsme et des panneaux photovoltaïques
- Agir conjointement, avec les entreprises et les particuliers, pour développer les énergies renouvelables
 - Encouragement et accompagnement d'installation d'unités de production domestiques, notamment de panneaux solaires thermiques.

La mobilité

- Rendre accueillant le territoire pour les mobilités douces
 - Création de liaisons entre les 22 communes du territoire par un maillage doux, centré autour des gares, pratique et respectueux du patrimoine, doté de lieux de stockage des moyens utilisés ;
 - Développement d'ateliers de fabrication, de réparation et de revente de vélos d'occasion ;
 - Développement, dans le cadre du Contrat Canal, d'une piste accessible à tous le long du Canal de Bourgogne, pour accéder au centre de DIJON.
- Redonner au train une importance de premier plan
 - Aménagement des gares en espace multimodal ;
 - Aménagements sécurisés en gare pour le stationnement des vélos ;
 - Réflexion sur l'accessibilité du fret ferroviaire aux pôles économiques du territoire.
- Développer et coordonner l'offre de mobilité sur le territoire
 - Conduite d'un diagnostic mobilité sur le territoire pour conduire un Plan de Mobilité Simplifié.
- Développer le covoitnage
 - Développement, avec les entreprises du territoire, d'un outil de covoitnage ;
 - Aménagement, en partenariat avec la Gendarmerie, d'aires de covoiturages.
- Penser, à termes, un aménagement du territoire limitant les besoins en mobilité.

L'engagement des administrés

- Informer les administrés

- Mise en œuvre de projets de participation citoyenne autour de la transition écologique ;
 - Mise en valeur de la richesse naturelle locale ;
 - Diffusion des informations à propos de la ressource en eau, pour en exposer les enjeux et les moyens d'économie, les dangers des gravières présentes et projetées et les travaux des Syndicats de rivières en termes de restauration de l'hydromorphologie des rivières ;
 - Diffusion de la connaissance, par exemple, en invitant des experts de la transition écologique, lors de colloques ou de conférences.
- Toucher le territoire et au-delà
- Transformation de la culture en vecteur essentiel de la transition écologique ;
 - Mise en récit et diffusion des bonnes, comme des mauvaises, pratiques ;
 - Sensibilisation aux changements écologiques lors des services à la population (dans les accueils péri et extrascolaires, Centre Social, France Services et Point Relais Emploi...) et hors les murs.
 - Incrire la transition écologique dans les projets pédagogiques et sociaux des services à la population (accueils péri et extrascolaires, Centre Social, France Services et Point Relais Emploi...).

L'aménagement

- Construire un aménagement du territoire durable
- Rénovation de l'éclairage public ;
 - Sécurisation de l'espace public.

Les déchets

- Valoriser le gisement de biodéchets sur le territoire
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- Développement de la pratique du compostage et du jardin naturel ;
 - Réflexion sur la fermeture des cycles naturels ;
 - Création d'un réseau de guide-composteur.
- Donner une seconde vie aux objets
- Création d'un tiers-lieu (ressourcerie, animations thématiques, matériauthèque...) ;
 - Incitation et facilitation de la réparation sur le territoire (Fab-Lab, atelier de réparation, outilthèque...).
- Développer la pratique zéro déchet
- Promotion, par l'exemple, des comportements zéro-déchet ;
 - Réflexion, à termes, sur la réalisation de consignes sur le territoire.
- Favoriser l'éco-exemplarité
- Développement des chartres d'éco-exemplarité dans les collectivités et les associations.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

En lien avec les orientations stratégiques, le territoire est notamment engagé dans :

- Le programme Petites Villes de Demain engagé par la commune de GENLIS associée à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise par une convention du 24 juin 2021 et pour la durée du mandat en cours. Actuellement, un marché public a été lancé afin de solliciter l'appui d'un cabinet extérieur pour le diagnostic, les politiques à mener et le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire. La Commune de GENLIS a la charge de ce dossier, l'Intercommunalité apportant son ingénierie et sa vision du territoire ;
- Les contrats et conventions passées entre les EPCI et les opérateurs de l'État (dont ADEME, ANAH, VNF, agences de l'eau) ;
- Le programme de déploiement France Services avec la création d'une structure France Services sur le territoire.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 3.

4.3. Projets et actions en maturation

Le territoire s'inscrit dans d'autres collaborations :

- La Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21) en février 2020 ;
- L'écriture de son projet de territoire,
- Un protocole de partenariat en cours de finalisation entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or (CD 21), portant sur la coordination de l'action sociale au sens global (Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité, Séniors, Animation de la vie sociale...).

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire de la Plaine Dijonnaise est ancré en Côte-d'Or et dans l'aire d'attractivité de la métropole dijonnaise. À ce titre, des actions de coopération intercommunale sont à l'œuvre sur le territoire :

- Le contrat Canal de Bourgogne, actif jusqu'à fin 2022, signé avec la Région et d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET) Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le Schéma de Cohérence Territorial du dijonnais ;
- La prise de compétence « Mobilité », décidée le 18 février 2021, qui engage le territoire dans une dynamique globale au sein du bassin de mobilité du Dijonnais ;

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient, notamment, mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Plaine Dijonnaise assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire

détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses actions en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Il est laissé la possibilité aux signataires du Contrat de Relance et de Transition Écologique de faire appel, selon les besoins et sur accord express des autres signataires, à un ou plusieurs opérateur-s public-s.

Ce ou ces opérateur-s public-s s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateur-s public-s s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions ;
- Des crédits d'intervention de l'État et des collectivités.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Un Comité de Pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise avec la participation des représentants des services de l'État et de ses opérateurs, de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Plaine Dijonnaise, des services de l'État et de représentants des collectivités.

Il peut être fait appel, de manière ponctuelle, à des représentants, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an et a pour missions de :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du territoire de la Plaine Dijonnaise et du Conseil Départemental de la Côte-d'Or. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Le comité technique s'autorise à faire appel, ponctuellement, aux différents partenaires cités dans la convention d'initialisation, en annexe 4.

Il se réunira au moins deux fois par an pour missions de :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement de projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). **Le tableau de bord est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise** en lien avec l'État, membre du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À termes, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat qui court jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de DIJON.

LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique établi le XXX à XXX

Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Patrice ESPINOSA

Le Préfet de la Côte-d'Or et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Fabien SUDRY

Le Président du Conseil Départemental de Côte-d'Or

François SAUVADET, Ancien Ministre

Sommaire des annexes

Annexe 1. – Synthèse AFOM par axe du CRTE

Annexe 2. – Tableaux de synthèse du CRTE

Annexe 3. – Fiches actions

Annexe 4. – Convention d'initialisation

Annexe 1 – Synthèse AFOM par axe du CRTE

Axe 1 : Développement économique

Atouts	Faiblesses
Emploi : 4230 emplois sur le territoire	Emploi : Peu d'entreprises à haute valeur ajoutée Précarité dans une majorité des contrats proposés
Attractivité : Cadre de vie agréable Localisation intéressante	Attractivité : Peu de cadres sur le territoire Pas de lycée général sur le territoire
Tourisme Histoire locale et patrimoine matériel et immatériel	Tourisme : Potentiel non développé (absence d'Office de Tourisme)
Dynamisme économique : Création forte de TPE Tissu industriel important sur le territoire	Dynamisme économique : Augmentation du nombre de micro-entrepreneurs avec une faible ratio Emplois créés/Entreprises créées
Artisanat et commerces : Artisanat spécialisé sur le territoire	Artisanat et commerces : Aucun diagnostic réalisé
Insertion professionnelle : Point Relais Emploi facilitant l'insertion professionnelle par l'activité économique Présence de la Mission Locale et partenariat avec divers acteurs publics et privés	Insertion professionnelle : Pas d'atelier ou de chantier d'insertion

Opportunités	Menaces
Emploi : Emploi présent ancré sur le territoire	Emploi : Difficulté de recrutement
Attractivité : Développement de zones d'activité et de l'entreprenariat	Attractivité : Encadrement du foncier contraignant pour le développement économique
Tourisme Tourisme de weekend et de proximité à professionnaliser Levier Côte-d'Or Tourisme	Tourisme : Tourisme de week-end sans retombées pour le territoire
Dynamisme économique : Augmentation du nombre d'établissements actifs	Dynamisme économique : Uniformité de l'ombre économique
Artisanat et commerces : Vieillissement de la population : attrait pour les commerces de proximité et circuit courts	Artisanat et commerces : Perte de savoir faire
Insertion professionnelle : Décarbonation de l'économie accentuant le besoin de production locale Lancement d'une légumerie en chantier d'insertion	Insertion professionnelle : Manque de moyens de mobilités Manque de centre de formation sur le territoire

Axe 2 : Cohésion sociale

Atouts	Faiblesses
<p>Culture :</p> <p>Manifestations et animations locales</p> <p>Tissu associatif dense</p> <p>Habitat :</p> <p>Foncier disponible</p> <p>Habitat récent</p> <p>Formation :</p> <p>Proximité de Dijon Métropole</p> <p>Démographie :</p> <p>Dynamisme démographique avec un solde migratoire positif</p> <p>Une majorité d'actifs</p> <p>Services publics :</p> <p>Centre Social Communautaire</p> <p>Agence des Solidarités départementales à GENLIS (ESCO)</p> <p>Antenne Pédopsychiatrie à GENLIS</p> <p>Présence d'une Brigade de Gendarmerie</p> <p>Écoles, Collèges, 1 lycée technologique</p> <p>Offre d'accueil petite enfance, 17 accueils périscolaires et extrascolaires</p> <p>Seniors :</p> <p>Présence de 2 EHPAD sur le territoire</p> <p>Associations spécialisées d'aide à domicile</p> <p>Centre Social Communautaire</p> <p>Jeunes :</p>	<p>Culture :</p> <p>Pas de coordination des manifestations</p> <p>Habitat :</p> <p>Peu de locatif et manque de petits logements</p> <p>Pas de Programme Local de l'Habitat</p> <p>Démographie :</p> <p>Perte d'habitants dans des communes</p> <p>Diminution des naissances</p> <p>Départ des jeunes</p> <p>Hausse des plus de 85 ans annoncée à 10ans</p> <p>Services publics :</p> <p>Services administratifs (CAF, CPAM, Caisses de retraite...) et liés aux handicaps (MDPH, services spécialisés) et Pôle Emploi à Dijon Métropole</p> <p>Absence de maternité</p> <p>Aucune lycée général et 1 collège hors du territoire</p> <p>Demande non satisfaites en Accueil Collectif et offre d'accueil Petite Enfance à diversifier</p> <p>Seniors :</p> <p>Absence de résidence seniors</p> <p>Plus d'une personne âgée de plus de 80 ans sur 2 souffre d'isolement</p> <p>Jeunes :</p> <p>Présence de 200 jeunes sans activité</p> <p>Centre-bourg :</p> <p>Perte d'habitants</p>

<p>Des jeunes majoritairement engagés dans des projets de formation ou d'études supérieures</p> <p>Centre-bourg :</p> <p>Regroupe un ensemble complet de services à la population</p> <p>Santé :</p> <p>Des médecins encore présents sur le territoire</p> <p>Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle</p> <p>Équilibre territorial :</p> <p>Présence de deux pôles d'attractivité sur le territoire.</p> <p>Irrigation des services communautaires dans les communes membres</p>	<p>Déficit d'image</p> <p>Une identité difficile à définir</p> <p>Santé :</p> <p>Non recours aux soins des publics fragilisés</p> <p>La souffrance psychique des publics exclus</p> <p>Équilibre territorial :</p> <p>Des communes en manque d'animation locale</p>
---	---

Opportunités	Menaces
<p>Habitat :</p> <p>Rédaction d'un Programme Local de l'Habitat</p> <p>Démographie :</p> <p>Arrivée de 1000 habitants nouveaux depuis 2016 avec une majorité de familles avec des enfants âgés entre 6 et 10 ans</p> <p>Services publics :</p> <p>Déploiement des actions issues de la Convention Territoriale Globale (CTG)</p> <p>Dynamisme des Assistant.e.s Maternel.le.s</p> <p>Ouverture d'une France Services en 2022</p> <p>Projet d'épicerie sociale et solidaire</p> <p>Seniors :</p> <p>Vivier pour le bénévolat</p> <p>Jeunes :</p> <p>Diagnostic CTH ciblé sur l'Enfance-Jeunesse et la Parentalité</p> <p>Centre-bourg :</p> <p>GENLIS : Petite Ville de Demain</p> <p>Arrêt SNCF</p> <p>Santé :</p> <p>Rattachement à un territoire voisin pour l'élaboration d'un Contrat Local de Santé</p> <p>Équilibre territorial :</p> <p>Création d'équipements communautaires sur les communes membres</p>	<p>Habitat :</p> <p>Manque de logements adaptés (handicap, seniors, jeunes et familles modestes)</p> <p>Démographie :</p> <p>Inadaptation des accueils Enfance-Jeunesse face à l'augmentation régulière des 6-10 ans</p> <p>Difficultés éducatives liées à la monoparentalité</p> <p>Services publics :</p> <p>Tensions et manque d'accueil individuel liés au vieillissement et à l'épuisement des Assistant.e.s Maternel.le.s</p> <p>Fermetures d'écoles</p> <p>Fermeture de la Trésorerie</p> <p>Seniors :</p> <p>Baisse du nombre d'aidants</p> <p>Isolement social des seniors</p> <p>Jeunes :</p> <p>Persistance de centaines de jeunes en difficulté d'insertion, de logement, de santé, pouvant être proche de la délinquance</p> <p>Centre-bourg :</p> <p>Vieillissement de la population et perte d'habitants</p> <p>Santé :</p> <p>Vigilance à avoir en lien avec la démographie médicale</p> <p>Équilibre territorial :</p> <p>Dichotomie entre les habitants « rurbains » et la ruralité du territoire</p>

Axe 3 : Transition écologique

Atouts	Faiblesses
<p>Agriculture : Territoire doté de terres fertiles sur 66% de sa superficie</p> <p>Eau : Bon niveau écologique en général sur le territoire</p> <p>Biodiversité : Présence de zones à intérêt écologique reconnu</p> <p>Foncier : Territoire rural naturel</p> <p>Mobilité : Présence de gares et du canal de Bourgogne</p> <p>Qualité de l'air : Qualité supérieure à la moyenne régionale</p> <p>Déchets : Territoire relativement bon élève</p> <p>Administrés : Présence d'associations sur le territoire</p>	<p>Agriculture : Agriculture conventionnelle largement majoritaire</p> <p>Eau : Nombreuses gravières sur le territoire</p> <p>Biodiversité : Manque de corridors écologiques</p> <p>Foncier : Perte de cohérence architecturale dans les villages</p> <p>Mobilité : Territoire non équipé pour les mobilités actives Éloignement des points d'attractivité</p> <p>Énergies renouvelables : Impossibilité de l'éolien</p> <p>Qualité de l'air : Nombreuses chaudières vétustes sur le territoire</p> <p>Déchets : Ratio élevé de matière plastique</p> <p>Administrés : Pas d'engouement global autour de la transition écologique</p>

Opportunités	Menaces
Agriculture :	Agriculture :
Diversification de la production agricole pour tendre vers l'autosuffisance Relier l'agriculture aux habitants du territoire	Aucun travail possible si blocage du monde agricole Eau :
Réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial et création d'une cuisine centrale Eau :	Changement climatique rendant imprévisible les conséquences des aménagements actuels et futurs Biodiversité :
Sobriété des usages Mise en valeur des cours d'eau	Destruction des habitats Exclusivité de la biodiversité
Biodiversité :	Foncier :
Utiliser les aménagements écologiques pour d'autres usages (chauffage, agriculture etc.) Renouer un lien nature-administrés	Pression foncière Mobilité :
Foncier :	Non adaptation des habitudes de vie des habitants ? Pas d'interopérabilité avec la métropole
Préservation et valorisation des espaces naturels	Énergies renouvelables :
Mobilité :	Menaces sur les paysages Non pertinence physique et financière de certaines ?
Développement du covoiturage Prise de compétence « Mobilité » pour une action plus large	Énergies renouvelables :
Énergies renouvelables :	Qualité de l'air : Utilisation de sources énergétiques polluantes
Développement d'une filière locale	Déchets :
Qualité de l'air :	Part incompressible par le mode de consommation actuel
Augmentation des performances des moyens à combustion	Administrés :
Déchets :	Ébaucher une économie circulaire Ne pas rendre enviable la transition écologique
Administrés :	
Lancer une dynamique de résilience collective	

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

Orientation 1 : Accompagner les acteurs économiques dans leur développement et promouvoir l'insertion par l'activité économique et l'emploi local

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Création de Zones d'Activités Économiques (ZAE) et extension de la capacité d'accueil des ZAE, en cohérence avec les objectifs environnementaux de la Collectivité, en poursuivant le développement des Cent Journaux	Développer la qualité de l'accueil économique sur le territoire	X	X	X	EPCI
Réhabilitation de friches réemployables pour le développement de l'activité économique	Développer la qualité de l'accueil économique sur le territoire	X	X	X	EPCI
Soutien et accueil privilégié des entreprises vertueuses sur le plan de la RSE	Développer la qualité de l'accueil économique sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes
Mise en œuvre de projets contribuant au développement de l'Économie Sociale et Solidaire (épicerie sociale et solidaire, garage solidaire...) et d'achat socialement responsable (clauses d'insertion)	Développer la qualité de l'accueil économique sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Création de tiers-lieux (fabriques, espaces de co-working, lieu favorisant l'inclusion numérique et la transition écologique)	Développer la qualité de l'accueil économique sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes
Aménagement ou réaménagement des commerces de proximité dans les centres-bourgs (Petites Villes de Demain sur la ville de GENLIS intégrant Opération de Revitalisation de Territoire etc.).	Développer la qualité de l'accueil économique sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes
Identification des besoins (recrutement, compétences, mobilité, fibre, infrastructures, aides économiques...)	Créer et renforcer les liens avec les acteurs économiques locaux	X			EPCI-Communes
Information, sensibilisation et accompagnement dans l'évolution de leurs pratiques (RSE, ESS, économie circulaire, développement durable...)	Créer et renforcer les liens avec les acteurs économiques locaux	X	X	X	EPCI-Communes
Déploiement d'évènements touristiques pour dynamiser le territoire et générer une nouvelle économie	Développer le potentiel touristique de la Plaine Dijonnaise	X			EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Création de lieux et d'équipements à vocation touristique	Développer le potentiel touristique de la Plaine Dijonnaise	X			EPCI
Rénovation et mise en valeur du patrimoine communal et intercommunal	Développer le potentiel touristique de la Plaine Dijonnaise	X	X	X	EPCI-Communes
Soutien au développement de l'offre dans les domaines de la restauration et de l'hébergement touristique	Développer le potentiel touristique de la Plaine Dijonnaise	X			EPCI-Communes
Création d'un pôle local d'insertion regroupant plusieurs Ateliers et Chantiers d'Insertion pour permettre à chacun de trouver sa place	Soutenir le déploiement de projets et l'implantation de structures favorisant l'insertion par l'activité économique	X	X	X	EPCI-Communes
Accompagnement du développement d'une légumerie et d'une cuisine-centrale à GENLIS, et y greffer d'autres projets d'insertion	Soutenir le déploiement de projets et l'implantation de structures favorisant l'insertion par l'activité économique	X	X	X	EPCI-Communes
Consolidation de liens avec le réseau d'entreprises locales (identifier les besoins de recrutement actuels et à venir)	Encourager et promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, et notamment des jeunes	X	X		EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Accessibilité aux stages et aux offres d'emploi du territoire	Encourager et promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, et notamment des jeunes	X	X		EPCI-Communes
Organisation d'événements favorisant l'interconnaissance entre les acteurs économiques et les publics en recherche d'emploi (portes-ouvertes, parrainage, job dating, stage...)	Encourager et promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, et notamment des jeunes	X			EPCI-Communes

Orientation 2 : Offrir des services adaptés et de qualité à l'ensemble des administrés, et répondre aux besoins sociaux des plus fragiles

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Mise en place d'un guichet unique CCPD pour orienter et conseiller les familles	Accueillir et informer les familles du territoire		X		EPCI
Accueil des familles arrivant sur le territoire	Accueillir et informer les familles du territoire		X		EPCI-Communes
Réflexion, avec la Gendarmerie, pour l'accueil spécifique des nouveaux gendarmes	Accueillir et informer les familles du territoire		X		EPCI-Communes
Renforcer le Relais Petite Enfance dans ses missions de soutien aux Assistant.e.s Maternel.el.s	Poursuivre la Politique d'accueil Petite Enfance		X		EPCI
Développer l'offre d'accueil collectif Petite Enfance	Poursuivre la Politique d'accueil Petite Enfance		X		EPCI
Mise en place, d'un dispositif réactif d'information et d'accès aux places disponibles dans les Multiaccueils Petite Enfance (MAPE)	Structurer une offre d'accueil occasionnel sur le territoire	X	X		EPCI
Accompagnement des professionnels dans leur posture pour favoriser l'accueil occasionnel	Structurer une offre d'accueil occasionnel sur le territoire		X		EPCI
Soutien aux éventuelles initiatives des Assistant-e-s Maternel-le-s vers l'accueil occasionnel	Structurer une offre d'accueil occasionnel sur le territoire	X	X		EPCI

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Mise en place d'une journée en direction des parents et des professionnels du territoire	Sensibiliser sur les rythmes et besoins de l'enfant dans les modes de transport et d'accueil	X	X		EPCI
Proposition de temps festifs et conviviaux entre parents et adolescents suivis de temps d'échanges	Soutenir les parents d'adolescents		X		EPCI
Mise en place de groupes de paroles animées par des spécialistes ou des professionnels du territoire	Coordonner globalement l'action sociale		X		EPCI
Mise en place d'une coordination globale à travers la création d'un poste dédié	Coordonner globalement l'action sociale		X		EPCI
Création sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'un Espace d'Accueil pour actions sociales et soutien scolaire	Coordonner globalement l'action sociale		X		EPCI
Mise en place de réseaux de communications entre partenaires	Développer une épicerie sociale et solidaire		X		EPCI
Installation d'une épicerie sociale et solidaire au bénéfice des habitants	Maintenir et développer l'offre d'accueil individuel sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes
Soutien de la professionnalisation des Assistant-e-s Maternel-le-s	Maintenir et développer l'offre d'accueil individuel sur le territoire		X		EPCI

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Renforcement de l'action du Relais Petite Enfance	Maintenir et développer l'offre d'accueil individuel sur le territoire		X		EPCI
Mise en valeur du patrimoine du territoire	Rendre accessible et attrayante la culture	X	X	X	EPCI-Communes
Organisation d'événements à portée culturelle	Rendre accessible et attrayante la culture		X		EPCI-Communes
Réflexion sur la création d'un espace d'hébergement accessible aux jeunes, sur la ville centre, de type Foyer de Jeunes Travailleurs et en soutien à la prise d'autonomie	Agir en direction du logement et de l'hébergement des jeunes	X	X		EPCI-Communes
Favorisation et développement de l'offre locative dans le parc privé via la fédération SOLIHA (SOLIdarité pour l'Habitat)	Adapter et développer l'offre locative sur le territoire	X	X		EPCI-Communes
Adaptation et développement de l'offre de logements sociaux	Adapter et développer l'offre locative sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes
Développement des résidences seniors sur le territoire	Anticiper le vieillissement de la population et prévoir un parcours résidentiel pour les personnes âgées et une coordination de l'offre de services aux seniors	X	X		EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Coordination de l'animation dédiée aux personnalités âgées autour de « Multiaccueils Seniors »	Anticiper le vieillissement de la population et prévoir un parcours résidentiel pour les personnes âgées et une coordination de l'offre de services aux seniors		X		EPCI-Communes
Création d'espaces de co-working porté par l'Intercommunalité ou une commune	Proposer un espace propice au travail ou aux études	X	X	X	EPCI-Communes
Création d'une France Services (FS) portée par l'Intercommunalité	Favoriser l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique	X	X		EPCI
Harmonisation de la tarification des services proposés en visant des tarifs inclusifs	Favoriser l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique		X		EPCI
Développement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (Universitaires) (comme à THOREY-EN-PLAINE) (MSP) et Télémédecine	Favoriser l'accès aux soins sur le territoire	X	X	X	Communes
Réflexion sur la rédaction, en collaboration étroite avec d'autres EPCI, d'un Contrat Local de Santé	Favoriser l'accès aux soins sur le territoire		X		EPCI
Création d'un catalogue (numérique et papier) reprenant l'offre de services de la Plaine Dijonnaise	Communiquer sur l'offre de services sur le territoire	X	X	X	EPCI

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Construction de la stratégie de communication propre à la CCPD, en incluant ses partenaires	Informer sur les actions menées par la CCPD et ses partenaires		X		EPCI-Communes
Développement des lieux de rencontres favorisant la découverte et la pratique de sports	Proposer un accueil et une animation socio-culturels intergénérationnels	X	X	X	EPCI-Communes
Développement des lieux d'échanges (bibliothèques, médiathèques etc.)	Proposer un accueil et une animation socio-culturels intergénérationnels		X	X	EPCI-Communes
Réhabilitation du 12 rue de Franche-Comté	Déployer et renforcer les services à l'ensemble de la population	X	X	X	EPCI
Déploiement de l'encadrement pour l'accueil de personnes en situation de handicap(s).	Déployer et renforcer les services à l'ensemble de la population		X		EPCI-Communes
Mise en coordination des acteurs de la jeunesse	Coordonner les acteurs de la jeunesse et amplifier l'offre en direction des jeunes sur le territoire		X		EPCI-Communes
Amplification de l'offre en direction des adolescents sur le territoire	Coordonner les acteurs de la jeunesse et amplifier l'offre en direction des jeunes sur le territoire		X		EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Approfondissement du diagnostic jeunesse pour mieux appréhender les difficultés des jeunes et répondre à leurs besoins	Coordonner les acteurs de la jeunesse et amplifier l'offre en direction des jeunes sur le territoire		X		EPCI
Rénovation et création d'accueils périscolaires et extrascolaires	Coordonner les acteurs de la jeunesse et amplifier l'offre en direction des jeunes sur le territoire	X	X	X	EPCI
Aménagement des écoles existantes	Rénover et développer de nouvelles écoles	X	X	X	Communes
Construction de nouvelles écoles	Rénover et développer de nouvelles écoles	X	X	X	Communes

Orientation 3 : Devenir concrètement un lieu d'implantation et d'innovation de la transition et de la résilience écologiques

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Diffusion, par des formations et visites, et déployer, des pratiques raisonnées, voire agroécologiques, prenant en compte la protection de l'environnement, la santé et le bien-être animal (stockage du carbone, régénération de la biodiversité etc.) ;	Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique		X	X	EPCI-Communes
Mise à profit du renouvellement générationnel pour diversifier la production agricole et développer une synergie pour une production moins spécialisée sur le territoire	Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique		X	X	EPCI-Communes
Organisation de temps d'échange et de travail, pouvant susciter des vocations et renforcer des liens, entre agriculteurs et administrés	Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique		X	X	EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Développement des compléments d'activités, et de revenus, pour les exploitants agricoles (par les haies, l'agroforesterie, l'élevage de bétails pour l'entretien d'espaces verts, production de textile etc.)	Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique	X	X	X	EPCI-Communes
Production et gestion, avec des circuits et locaux, sur le territoire, une production diversifiée, dans le cadre, par exemple, d'un Plan d'Alimentation Territorial et/ou d'une cuisine centrale	Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique	X	X	X	EPCI-Communes
Développement des semences reproductibles pour les administrés	Rendre aux administrés le goût de la production alimentaire		X	X	EPCI-Communes
Formation des citoyens à la permaculture	Rendre aux administrés le goût de la production alimentaire		X	X	EPCI-Communes
Création de vergers de sauvegarde et de houblonnières communautaires	Inscrire la biodiversité au sein du territoire		X	X	EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Végétalisation des espaces publics et des surfaces artificialisées	Inscrire la biodiversité au sein du territoire		X	X	EPCI-Communes
Création d'îlots de la biodiversité	Inscrire la biodiversité au sein du territoire			X	EPCI-Communes
Développement, sur du foncier public puis privé, de la trame verte et adopter un entretien vertueux pour, si possible une production d'ENR, de bois d'œuvre et de fourrage	Inscrire la biodiversité au sein du territoire	X	X	X	EPCI-Communes
Déploiement, le plus rapidement possible, les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques	Mettre en œuvre le PCAET	X		X	EPCI-Communes
Rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics, avec des matériaux bio-sourcés pour l'exemplarité	Engager la rénovation thermique des bâtiments publics	X		X	EPCI-Communes
Changement des modes de chauffage des bâtiments et équipements publics	Engager la rénovation thermique des bâtiments publics	X		X	EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Encouragement et accompagnement d'installation d'unités de production domestiques, notamment de panneaux solaires thermiques	Agir conjointement, avec les entreprises et les particuliers, pour développer les énergies renouvelables		X	X	EPCI-Communes
Création de liaisons entre les 22 communes du territoire par un maillage doux, pratique et respectueux du patrimoine, doté de lieux de stockage des moyens utilisés	Rendre accueillant le territoire pour les mobilités douces	X	X	X	EPCI-Communes
Développement d'ateliers de fabrication, de réparation et de revente de vélos d'occasion	Rendre accueillant le territoire pour les mobilités douces	X	X	X	EPCI-Communes
Développement, dans le cadre du Contrat Canal, une piste accessible à tous le long du Canal de Bourgogne, pour accéder au centre de DIJON	Rendre accueillant le territoire pour les mobilités douces		X	X	EPCI
Rendre accessible le fret ferroviaire aux pôles économiques du territoire	Redonner au train une importance de premier plan	X		X	EPCI-Communes
Aménagement des gares en espace multimodal	Redonner au train une importance de premier plan	X	X	X	EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Réalisation d'un diagnostic mobilité sur le territoire pour conduire un Plan de Mobilité Simplifié	Développer et coordonner l'offre de mobilité sur le territoire	X	X	X	EPCI
Développement, avec les entreprises du territoire, d'un outil de covoiturage	Développer le covoiturage	X	X	X	EPCI
Aménagement, d'aires de covoiturage en partenariat avec la Gendarmerie	Développer le covoiturage		X	X	EPCI-Communes
Mise en œuvre de projets de participation citoyenne autour de la transition écologique	Informier les administrés	X	X	X	EPCI-Communes
Mise en valeur la richesse naturelle locale	Informier les administrés	X	X	X	EPCI-Communes
Diffusion des informations à propos de la ressource en eau, pour en exposer les enjeux et les moyens d'économie, les dangers des gravières présentes et projetées et les travaux des Syndicats de rivières en termes de restauration de l'hydromorphologie des rivières	Informier les administrés		X	X	EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Diffusion de la connaissance en, par exemple, invitant des experts de la transition écologique, lors de colloques ou de conférences	Informier les administrés		X	X	EPCI-Communes
Transformation de la culture en vecteur essentiel de la transition écologique	Toucher le territoire et au-delà		X	X	EPCI-Communes
Mise en récit et diffusion des bonnes, comme des mauvaises, pratiques	Toucher le territoire et au-delà		X	X	EPCI-Communes
Sensibilisation aux changements écologiques lors des services à la population (accueil péri et extrascolaires...) et hors les murs.	Toucher le territoire et au-delà		X	X	EPCI-Communes
Rénovation de l'éclairage public	Construire un aménagement du territoire durable	X	X	X	Communes
Sécurisation de l'espace public	Construire un aménagement du territoire durable	X	X	X	EPCI-Communes
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Valoriser le gisement de biodéchets sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes
Développement de la pratique du compostage et du jardin naturel	Valoriser le gisement de biodéchets sur le territoire		X	X	EPCI-Communes
Réflexion sur la fermeture des cycles naturels	Valoriser le gisement de biodéchets sur le territoire	X	X	X	EPCI-Communes

Type de projet	Levier d'action	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou commune)
		Dév Éco	Cohésion sociale	Transition écologique	
Création d'un réseau de guide-composteur	Valoriser le gisement de biodéchets sur le territoire		X	X	EPCI-Communes
Création d'un tiers-lieu (ressourcerie, animations, matériauthèque...)	Donner une seconde vie aux objets	X	X	X	EPCI-Communes
Incitation et facilitation de la réparation sur le territoire (Fab-Lab, atelier de réparation, outilthèque...)	Donner une seconde vie aux objets	X	X	X	EPCI-Communes
Promotion, par l'exemple, des comportements zéro-déchets	Développer la pratique zéro-déchet	X	X	X	EPCI-Communes
Réflexion, à termes, sur la réalisation de consignes sur le territoire	Développer la pratique zéro-déchet	X	X	X	EPCI-Communes
Développement des chartes d'éco-exemplarité dans les collectivités et les associations	Favoriser l'éco-exemplarité		X	X	EPCI-Communes